

Compte-rendu

Réunion avec le BGD du 7 juillet 2025

Etaient présents :

Pour le BGD :

Xavier BARANGER – Chargée de mission – ISD, terres excavées, traçabilité

Pour l'UPDS :

David HIEZ – Président

Amélie ROGNON – Vice-présidente du collège travaux

Nicolas FOURAGE – Vice-président du collège ingénierie

Olivier PACAUD – Leader du GT Terres UPDS

Marie DUCLOS – Chargée de mission à l'UPDS

Cf. diaporama en PJ

Le BGD remercie l'UPDS pour la présentation, et confirme qu'il est conscient des enjeux soulevés autour de la gestion des terres excavées.

1. Résultats de l'enquête UPDS et retours du BGD

L'UPDS a présenté au BGD les résultats de l'enquête réalisée auprès de ses adhérents concernant l'usage des guides de valorisation dans les projets d'aménagement. Le constat principal est le faible taux d'utilisation des guides observé. Ce constat rejoint ceux recueillis par le BGD, qui, dans le cadre d'une étude confiée à l'ADEME, a interrogé plusieurs utilisateurs potentiels des guides.

Plusieurs freins ont été identifiés de manière convergente par l'UPDS et le BGD :

- Le caractère non obligatoire des guides actuels ;
- Leur complexité d'application ;
- Le manque de contrôles sur les opérations, ceux-ci intervenant uniquement lorsqu'un problème majeur est identifié.

Le BGD rappelle que la DGPR avait confié au BRGM la rédaction de ces guides de valorisation pour accompagner la sortie du statut de déchet (SSD) conformément au Code de l'Environnement. Ils étaient conçus à la fois comme des outils de justification afin de réaliser des SSD et comme des supports offrant une certaine souplesse d'usage, afin de s'adapter aux spécificités des projets. Cependant, la mise en œuvre ne se fait pas comme imaginé. Le BGD souligne notamment la difficulté d'imposer, au niveau national, une méthodologie contraignante, dans un contexte européen marqué par des dynamiques de simplification. L'articulation entre droit européen et droit public français reste complexe.

L'UPDS alerte sur le fait qu'en cas de crise sanitaire ou environnementale future liée à une mauvaise gestion des terres excavées, les responsabilités pourraient être lourdes à assumer pour l'Etat. Une complexité encadrée aujourd'hui pourrait éviter des dérives coûteuses demain, en cohérence avec la future directive sol, qui vise à préserver la santé des sols sur le long terme.

2. Questions de traçabilité, contrôle et risques de fraudes

Le BGD confirme que, contrairement aux déchets dangereux, les terres excavées ne font l'objet d'aucune traçabilité complète. Le système Trackdéchets ne s'applique qu'aux déchets dangereux, avec un suivi de bout en bout. Pour les TEX non dangereuses, seules les données d'entrée et de sortie sont enregistrées, sans registre intermédiaire. Ce manque de suivi est largement dénoncé par les maîtres d'ouvrage. Il génère des écarts importants entre les volumes déclarés à l'envoi et ceux réellement réceptionnés. Le BGD précise néanmoins que la traçabilité intégrale des TEX n'est pas aujourd'hui prévue par le cadre réglementaire.

Le BPGD souligne que les premières données issues du RNDTS pour les années 2023–2024 sont difficilement exploitables, en raison de nombreuses erreurs déclaratives. Un travail de correction est actuellement en cours, avec l'objectif de disposer de données plus fiables d'ici 2025.

S'agissant de la sortie du statut de déchet (SSD), il demeure difficile d'évaluer si les démarches sont réellement engagées ou si la déclaration se limite, dans certains cas, au simple fait de cocher une case. Selon les estimations, seules 5 à 10 % des sorties de statut de déchet seraient effectivement accompagnées d'une démarche conforme aux exigences réglementaires de la SSD.

Pour sécuriser les procédures de SSD, l'UPDS propose la mise en place d'un contrôle par un tiers, déjà pratiqué dans d'autres contextes. L'UPDS suggère également d'explorer la création d'une attestation de conformité a posteriori, afin de garantir une meilleure traçabilité et de sécuriser juridiquement les maîtres d'ouvrage et les collectivités engagés dans ces opérations.

Le BGD informe que le ministère de l'Agriculture souhaite encadrer l'usage des substrats fertiles via des guides spécifiques pour les usages agricoles. Cela pourrait conduire à exclure certaines terres excavées du retour à la terre. L'UPDS alerte sur les risques juridiques pour les collectivités, souvent peu outillées pour assumer leurs responsabilités en cas de réception de substrats fertiles pollués.

Le BGD précise que des cas de fraudes ont été identifiés localement, parfois grâce à l'intervention de procureurs ; peu d'actions sont néanmoins portées par la DGPR. Les DREAL assurent l'essentiel des contrôles, sans toujours disposer des moyens nécessaires.

L'UPDS dénonce également le recours à des sociétés écrans, pratiquant des prix anormalement bas, ce qui fausse la concurrence et pénalise les entreprises respectant le cadre réglementaire. L'UPDS alerte sur l'effondrement des prix qui menace la filière des SSP, notamment ceux des traitements in situ ou sur site. Face à cette situation critique pour la survie même des entreprises qui se sont engagées pendant des années dans l'amélioration continue et contrôlée des services rendus aux maîtres d'ouvrage, ainsi que pour le respect strict de la réglementation, la profession ne peut rester inactive. Sans soutien de l'administration, l'UPDS envisage d'alerter l'opinion publique.

3. Guides BRGM / CEREMA : incohérences et besoins d'harmonisation

Le BGD confirme que le guide BRGM et le guide CEREMA adoptent des approches différentes, notamment pour les travaux VRD. Le CEREMA estime que, sous les routes, les sols sont déjà fortement anthropisés, et s'exonère d'un critère de maintien de la qualité des sols support du remblaiement.

L'UPDS souligne que certains aménagements paysagers (comme les merlons autoroutiers) peuvent

cache des pollutions notables, et devraient faire l'objet d'une attention particulière. Le guide ILTT serait un levier pertinent pour mieux encadrer ces situations.

Une tentative d'harmonisation entre les deux guides a été engagée au niveau de la DGPR, mais n'a pas abouti. Le BGD précise qu'un guide ILTT « fils » spécifique aux terres excavées est actuellement en cours de relecture. Il rappelle également que le guide ILTT ne se limite pas aux infrastructures routières et intègre déjà la question des aménagements liés aux ILTT.

4. ISDI et détection de déchets dangereux : retour des DREAL

L'UPDS informe que les DREAL remontent de nombreux cas de refus d'acceptation de TEX dans les ISDI, notamment lorsque des terres déclarées « inertes » s'avèrent contenir des pollutions non quantifiées qui peuvent conduire à qualifier les terres de déchets dangereux. Cela révèle que le pack analytique ISDI n'est pas l'outil adapté pour conclure sur la dangerosité des terres. Or, la réglementation est claire : le producteur est responsable de la caractérisation de ses déchets. Le pack ISDI est un outil d'aide, mais ne se substitue pas à cette obligation.

Le BGD précise que certaines DREAL, dont celle de Normandie, prévoient des campagnes de contrôle renforcé. Dans ce cadre, un guide méthodologique sur la dangerosité est en cours de rédaction par le BRGM et l'INERIS. Une version de travail est attendue pour octobre 2025.

L'UPDS insiste : un guide sans dispositif de contrôle n'a aucune portée opérationnelle. Le risque de concurrence déloyale et de dérives environnementales est réel. Enfin, les déclarations d'acceptation préalables sont parfois falsifiées ou imprécises, suscitant une vive inquiétude des exploitants de carrières.

5. Conclusion

Le BGD reconnaît l'absence d'homogénéité des méthodes et appelle à davantage de remontées du terrain, notamment chiffrées, pour mieux faire évoluer le cadre réglementaire. Il indique avoir pris note des difficultés rencontrées et les fera remonter.

L'UPDS appelle à une approche mieux encadrée de la valorisation des terres excavées, en insistant sur l'importance de la traçabilité, de la responsabilisation de l'ensemble des acteurs, et d'une équité de traitement entre les acteurs.